

DÉLIBÉRATION N°2023-24_042
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 19 décembre 2023

7 – Validations des points CFVU (07/12/2023)

Point n°7.7 e) « Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux licences professionnelles en 60 ECTS »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VISA(S)

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération n°2023-24_033 de la CFVU du 7 décembre 2023.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux licences professionnelles en 60 ECTS.

Besançon, le 22 décembre 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe n°7.7.5 Délibération n°2023-2024_033 de la CFVU du 7 décembre 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté



**DELIBERATION N°2023-24_033
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 7 décembre 2023

**4.1 Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire
2024-2025, pour l'accès**

e. aux licences professionnelles en 60 ECTS

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès aux licences professionnelles en 60 ECTS.

Besançon, le 7 décembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,

Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers pour l'année universitaire 2024-2025, pour l'accès
aux licences professionnelles en 60 ECTS

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

Licence professionnelle en 60 crédits ECTS

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès dans les formations conduisant à la délivrance du diplôme de licence professionnelle en 60 crédits ECTS pour l'année universitaire 2024-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 613-3](#), [L. 613-4](#), [L. 613-5](#), [L. 712-3](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu l'[arrêté du 6 décembre 2019](#) portant réforme de la licence professionnelle, notamment ses articles 5 et 14 ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu le dossier de demande d'accréditation déposé par l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes de licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2022 accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la procédure d'accréditation pour la rentrée 2024 (renouvellement du contrat de la vague C d'accréditation).

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université a présenté un dossier de demande d'accréditation approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), sur la base duquel elle a été accréditée à la délivrance de diplômes de licence professionnelle.

Considérant que ce dossier de demande d'accréditation décrit notamment la place et l'articulation des parcours de licence professionnelle avec l'ensemble des formations délivrées par l'établissement dans le cycle licence, l'architecture de ces parcours et leur organisation pédagogique, les flux d'étudiants en réorientation et les dispositifs de passerelles le permettant, la nature des publics accueillis, ainsi que les capacités d'accueil de ces différents parcours de mentions de licence professionnelle.

Considérant qu'il revient à l'université de définir les modalités d'intégration des étudiants aux parcours types des mentions de licence professionnelle en 60 crédits ECTS, dans le respect de ce dossier d'accréditation et de la réglementation en vigueur.

Article 1. Capacité d'accueil

L'admission dans les parcours types des mentions de licence professionnelle en 60 crédits ECTS délivrées par l'université dépend, pour l'année universitaire 2024-2025, des capacités d'accueil en annexe.

Article 2. Modalités d'admission

Pour intégrer les parcours types des mentions de licence professionnelle en 60 crédits ECTS, les étudiants doivent justifier d'un nombre de crédits européens validés dans le cadre d'une formation de premier cycle de l'enseignement supérieur égal à 120 crédits ECTS.

L'intégration est prononcée par la présidente de l'université, sur proposition du responsable du parcours type de la mention de licence professionnelle concernée ou de la commission de validation d'acquis de la composante destinataire de la demande le cas échéant ; après examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'une présélection (entretien, probatoire).

Article 3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une lettre de demande de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation à une entreprise ;
- un questionnaire de positionnement.

Article 4. Calendrier de candidature

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2024-2025, dans les parcours types des mentions de licence professionnelle en 60 ECTS, sont fixées par formation dans la délibération du Conseil d'administration « Calendriers de recrutement 2024-2025 » et, pour les candidats qui en relèvent, dans le calendrier national de la procédure de candidature sur *Etudes en France*.

Article 5. Exécution

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6. Transmission au contrôle de légalité et publication

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

CAPACITES 2024 - Licences professionnelles

FORMATIONS					CAPACITES	
Site	Composante	Type dip.	Mention	Parcours	Capacités d'accueil rentrée 2024	Capacités d'accueil session n-1
BESANCON	IUT BV	LP	Métiers du marketing opérationnel	Chef de projet Marketing et Communication	16	
VESOUL	IUT BV	LP	Logistique et transports internationaux	Distribution et transports internationaux (DTI)	24	24
BELFORT	IUT NFC	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	28	27
MONTBELIARD	IUT NFC	LP	Métiers de la Santé : technologies	Dosimétrie et Radioprotection médicales	26	24
BESANCON	SANTE	LP	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique (PROPHARCOS)	20	20
MOREZ	SANTE	LP	Optique professionnelle	Réfraction, analyse et prise en charge du déficit visuel	18	18
BESANCON	SJEPG	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	30	30
BESANCON	SJEPG	LP	Management et gestion des organisations	Administration et encadrement du service à la personne	20	20
BESANCON	SJEPG	LP	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	Activités juridiques: mandataire judiciaire à la protection des majeurs	25	NC
BESANCON	SLHS	LP	Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation	Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir	30	30
BESANCON	SLHS	LP	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Métiers de l'exposition et technologies de l'information	15	15
BESANCON	ST	LP	Bio-industries et biotechnologies	Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire (MEDIAMOCE)	14	14
LONS-LE-SAUNIER	ST	LP	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Gestion et traitement des déchets, économie circulaire (GTDEC)	20	20
BESANCON	ST	LP	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels (MINA)	18	18
BESANCON	ST	LP	Métiers de la qualité	Qualité, sécurité, environnement (QSE)	20	20
BESANCON	ST	LP	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	Automatique et robotique industrielle pour l'assemblage (ARIA)	20	20
BESANCON	UFR STAPS	LP	Intervention sociale : développement social et médiation par le sport		25	25
TOTAL					369	325